

AT / MP



Le Certificat Médical AT / MP en 2 minutes

C'est nouveau sur Espace pro !

Grâce à ce **nouveau service**, vous saisissez, **en moins de 2 minutes**, le certificat médical Accident du Travail / Maladies Professionnelles de vos patients.

Simple et rapide, ce téléservice permet d'adresser directement le certificat médical au Service Médical dont dépend votre patient,

Comment faire via Espace pro?

- connectez-vous sur Espace pro avec votre CPS,
- insérez la carte Vitale de votre patient,
- cliquez sur "Lire la carte",
- dans le bloc "Services patient", cliquez sur "Créer" à droite de "Certificat Médical AT / MP".

Services patient

Avis d'arrêt de travail 5 clics : [Créer](#)

Certificat Médical AT/MP : [Créer](#)

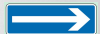
ALD / Protocoles de soins du patient : [Consulter](#)

Protocoles de soins : [Créer](#), [Gérer](#)

Historique des remboursements : [Consulter](#)

Déclaration de choix de médecin traitant : [Créer](#)

Déclaration simplifiée de grossesse : [Créer](#)





La déclaration est pré-remplie avec les informations contenues dans les cartes CPS et Vitale.

2 minutes suffisent pour compléter la déclaration!

Attention : le volet "employeur" n'est à éditer que dans le cas de la prescription d'un arrêt de travail

Formulaire Certificat Médical

CARACTÉRISTIQUES DU CERTIFICAT MÉDICAL

Certificat médical accident du travail

Type de certificat médical : Initial Prolongation
 Final Rechute

La feuille d'accident du travail/maladie professionnelle a été présentée par la victime* Oui Non

Adresse de visite habituelle

Employeur

PRÉCISION SUR L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Date déclarée de l'accident*

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Constatations détaillées* :
ex : Nature, siège, localisation et latéralité des lésions

58 / 255

Prescription :

Soins sans arrêt de travail

Arrêt de travail à temps complet :

Arrêt jusqu'au (inclus)* :

Soins jusqu'au (inclus)* :

Sorties autorisées avec restriction d'horaires à partir du* :

L'assuré doit être présent à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures.

Sans exception

Travail léger pour raison médicale

Reprise de travail à temps complet le

* Champ(s) obligatoire(s)

J'accepte les conditions de transmission et j'ai pris connaissance des textes applicables.

Abandonner **Imprimer sans transmettre** **Transmettre**

Besoin d'aide et de conseils ?

Votre Conseiller Informatique Services vous accompagne au **0811 709 033** (prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par certains opérateurs).

Ayez le réflexe Certificat Médical AT / MP en ligne !